REGLEMENT DE LA COURSE LA RI BOUE L DINGUE DU

DIMANCHE 25 AVRIL 2027 A PONTRIEUX

Article 1 : Organisateur

L'association **Les Déraillés du Trieux 1 Place de la Liberté 22260 PONTRIEUX**

Est l'organisatrice de **LA RI BOUE L DINGUE** un parcours d'obstacles de 6 et/ou 10 kilomètres entrecoupé d'obstacles, dont les mots d'ordre sont Convivialité, Fair-play, Bonne Humeur et Dépassement de soi.

Article 2 : Date et lieu

La RI BOUE L DINGUE se déroulera le Dimanche 25 Avril 2027 à PONTRIEUX sur le site de TRAOU MELEDERN.

Article 3 : Règlement

Le règlement définit les règles de fonctionnement de la manifestation. Il pourra être modifié à tout moment par l'organisation.
L'inscription d'un participant à « LA RI BOUE L DINGUE » atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte sans aucune restriction notamment en ayant coché la case acceptation du règlement lors de l'inscription sur le site d'inscription en ligne. L'association organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant :

- Ne respectant pas les consignes d'un organisateur,
- Risquant de mettre en danger sa personne ou celle d'autrui (anti-sportivité, consommation d'alcool, stupéfiants…).

Aucune réclamation ne sera possible.

Article 4 : Conditions d'inscription

Pour valider son inscription, chaque participant(e) doit :

Être âgé(e) de 16 ans au jour de la course.
Déposer sur le site d'inscription en ligne au moment de son inscription le(s) document(s) suivants : S'il (elle) est mineur(e), une autorisation parentale.
S'être acquitté des frais d'inscription.

Tout concurrent ne pourra s'inscrire que dans une seule vague.

Article 5 : Inscriptions

Date limite des inscriptions par internet : **VENDREDI 23 AVRIL à 20h ou dès lorsque le nombre maximum de participants sera atteint.**

Possibilité de s'inscrire sur place le **DIMANCHE 25 Avril 2027 de 8H00 à 09h30 sous réserves de places disponibles. (Tarif majoré de 5€)**

Le nombre maximum de participants est fixé à **1500 maximum**
L'organisation se réserve le droit réduire le nombre de participants.

Article 6 : Procédure d'Inscription

Les inscriptions se font uniquement par Internet sur le site ADEORUN.
Le paiement se fait uniquement par carte bancaire (paiement sécurisé).

Les concurrents doivent joindre les justificatifs mentionnés article 4 au moment de leur inscription **sous** peine de rendre impossible la validation de leur inscription.

Tout engagement est ferme et définitif.

Aucun remboursement pour quelque motif que ce soit ne sera effectué (notamment en cas de maladie, blessure, grossesse, impératif familial ou professionnel…) à l'exception des participants ayant fourni un justificatif médical ou cause familiale (décès) à l'appréciation de l'organisateur.
La date de clôture d'éventuelle remboursement est fixée au 1er mai 2027.

Article 7 : Tarifs

Parcours de 6kms 30€

Parcours de 10kms 35€

Tarif étudiant €25 (sur présentation de justificatif étudiant à joindre à l'inscription et à jour)

Pour les inscriptions pour les groupes (minimum 10 participants dans la même vague, prendre contact avec l'association via mail lesderaillesdutrieux@gmail.com ou par les réseaux sociaux pour obtention d'un code de réduction de -10%

Pas de possibilité de cumulés les avantages soit tarif étudiant soit inscription groupe

Inscription sur place le dimanche 25 Avril 2027 : Uniquement si le nombre maximum de participants n'aura pas été atteint. Les tarifs de base seront majorés de **5 euros**.

Nous vous rappelons que le montant de €1 par participant est reversé auprès d'une association locale.

Article 8 : Annulation

En cas de force majeure, d'événements climatiques, de catastrophes naturelles ou de toutes circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve avec remboursement partiel des participants.

Article 09 : Assurances et Responsabilités

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'association décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte ou détérioration) de tout objet, matériel ou autre quel qu'il soit. Les participants doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être déchirée ou souillée.

Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause (risques de blessures par chute, entorses, chocs, brûlure par frottement, contre-indication en cas de risque d'épilepsie, ou cardiaques, liste non limitative …).

Il reconnaît être apte au franchissement d'obstacles de type parcours du combattant et s'y être entraîné.

Chaque participant engage sa responsabilité durant la course.

Chacun est libre de franchir ou d'éviter un ou plusieurs obstacles en fonction de ses aptitudes.

Il dégage par avance les organisateurs de toutes responsabilités pénale ou civile en cas d'accident corporel (mineur, grave ou décès) ou matériel qui pourrait survenir.

Il incombe à chaque participant de souscrire une assurance individuelle responsabilité civile contre les risques qui ne sont pas de la responsabilité des organisateurs (entorses, fractures, plaies…).

L'organisation recommande vivement aux participants de souscrire auprès de leur assureur une garantie individuelle accident. En cas d'accident, celle-ci permet la prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation, du préjudice financier en cas d'arrêt de travail.

Article 10 : Déroulement de l'épreuve

– **Dossard (ou autres signes de reconnaissance) :** (ce terme désigne le dossard papier, le bracelet identifiant ou tout autre élément servant à identifier les participants). Le port du dossard est obligatoire sur le parcours de course. Les personnes sans dossard ne seront pas admises sur le parcours.

Les dossards sont à retirer :

Le dimanche 25 avril 2027 prévoir 1h00 avant chaque vague de départ attention prévoir le temps nécessaire les parkings ne sont pas proche du site et prévoir le temps du retrait des dossards et profiter de l'échauffement.

Echauffement :

Compte tenu du fait que cette course est physiquement exigeante, chaque participant doit :

Réaliser un échauffement individuel dans les 30 minutes précédant le début de la course
Participer à l'échauffement collectif dans les 15 minutes précédant le début de la course.

Signalisation :

L'ensemble du parcours sera balisé et matérialisé et avec présence de bénévoles. Les participants devront respecter le code de la route et les instructions des bénévoles.

Article 11 : Vagues de départ

Les départs se feront par vagues successives toutes les 30 minutes à partir de 10h00 à raison de 150 personnes par vague (l'association se donne le droit de modifier l'organisation des départs).

Article 12 : Résultats et récompenses

Bien plus que la performance, l'esprit de La ri boue l dingue est avant tout de se dépasser physiquement et mentalement en venant à bout de l'épreuve.
L'entraide, la cohésion et le fait de passer une journée ensemble est son crédo.

L'organisation pourra décider d'attribuer des récompenses.

Article 13 : Sécurité

Chaque coureur se doit de signaler un coureur en difficulté au bénévole le plus proche. Un ou plusieurs poste(s) de secours sera(ont) présent(s) sur le site.
La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité les véhicules de secours.
Des bénévoles de l'association seront présents sur chaque obstacle majeur. Ils régueront le flux des participants et signaleront tout danger éventuel.
Les bénévoles positionnés sur le parcours signaleront à l'organisation tout participant paraissant inapte à poursuivre la course.

Article 14 : Tenue vestimentaire

Les candidats doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être déchirée ni salit.
Il est conseillé de porter des gants type gants de vélos pour se protéger les mains. L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégradation des effets personnels (tenue, montre, téléphone, ...) lors de la course.
Les chaussures à pointes ainsi que les chaussures à crampons sont prohibées sur le circuit.

Les déguisements sont vivement conseillés.

Article 15 : Annexes à la course

Il sera possible de se ravitailler sur place (petite restauration, buvette).
Possibilité d'hébergement au camping chez REGINE MOISAN de Pontrieux ou des gîtes sur le secteur.

Article 16 : Respect de l'environnement

Il est interdit d'évoluer en dehors du balisage.
Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne pas jeter des bouteilles ou détritus (la course traverse des propriétés privées avec comme engagement auprès des propriétaires du respect de l'environnement)

Article 17 : Droit à l'image

Le participant autorise expressément les organisateurs de « La ri boue l dingue », ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à «La ri boue l dingue », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

Article 18 : CNIL

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

Mail de contact : lesderaillesdutrieux@gmail.com